



COMMUNIQUE DE PRESSE

Châtelineau, 24 avril 2019

Cellule de reconversion « Caterpillar » : le bilan

Un peu plus de deux ans après sa mise en place, la cellule de reconversion à destination des travailleurs de Caterpillar et des entreprises sous-traitantes touche à sa fin. L'heure est désormais au bilan. Le partenariat entre le Forem et les organisations syndicales, FGTB et CSC, a permis à deux tiers des travailleurs actifs (hors RCC, incapacité et autres) de retrouver du travail, en grande partie sous contrat à durée indéterminée.

Sur les **1.598 travailleurs Caterpillar** concernés par une reconversion, **1.019 ont retrouvé un emploi** au terme de l'accompagnement, dont **69% en CDI**. Sur les **256 travailleurs d'entreprises sous-traitantes** concernés par une reconversion, **173 ont retrouvé un emploi, 40 % ont décroché un CDI**.

Le taux d'insertion du public actif est de **63,8 % pour Caterpillar** et **67,5 % pour les entreprises sous-traitantes**. Le taux moyen d'insertion des Cellules étant habituellement de 62,2 %.

Le dispositif de la cellule de reconversion a été mis en place pour accueillir les travailleurs licenciés dans le cadre du plan social de l'entreprise Caterpillar. Elle repose sur un partenariat, qui fait ses preuves depuis plus de 40 ans, entre le Forem et les organisations syndicales FGTB et CSC. Grâce à une équipe dynamique composée d'agents du Forem et d'accompagnateurs sociaux syndicaux, les travailleurs ont pu bénéficier d'un soutien psychosocial pour surmonter le choc du licenciement. Des animations collectives ont été organisées pour acquérir la connaissance du marché du travail et un accompagnement personnalisé a été mis en place pour définir de nouveaux projets professionnels.

Concrètement, les différentes activités réalisées :

- élaboration des outils nécessaires à la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, identité numérique...) et amélioration de la connaissance du marché du travail (identifier les offres pertinentes, métiers en pénurie...);
- visites de centres de formation et découvertes de domaines d'activité ;
- visites de salons de l'emploi et promotion de la validation des compétences ;
- activités de coaching en gestion du stress, organisation personnelle, prévention de l'endettement... ;
- informations relatives aux droits et obligations des travailleurs dans le cadre du chômage et de la recherche d'emploi (animées par des représentants des organisations syndicales locales) ;
- sensibilisation à la mobilité.

Parmi les travailleurs qui n'ont pas retrouvé du travail au terme de la cellule de reconversion, certains se sont engagés dans des processus de formation qualifiante, d'autres continueront à être accompagnés individuellement par le Forem.

Un soutien du Fonds Européen d'ajustement à la Mondialisation (FEM)

Pour les travailleurs de cette entreprise, une demande d'aide financière a été introduite au Fonds Européen d'ajustement à la Mondialisation (FEM). Le FEM fournit une contribution financière lorsque des modifications majeures de la structure du commerce mondial conduisent à une perturbation économique grave ayant pour conséquence le licenciement d'au moins 500 salariés d'une entreprise d'un État membre sur une période de quatre mois. Grâce à ces moyens supplémentaires, des activités complémentaires à l'offre de service des cellules de reconversion ont pu être organisées.

Le FEM soutient également des mesures d'accompagnement et de formation pour des jeunes de 18 à 25 ans, ni à l'emploi, ni en formation, ni dans l'enseignement, domiciliés dans les provinces concernées par un licenciement collectif faisant l'objet de l'intervention du Fonds.

CONTACT :

Thierry Ney

Directeur Communication corporate et Porte-parole

071/20 67 31 - 0491/72 46 16

communication.corporate@forem.be

